

aide pour un mémoire

Par **elody25**, le 12/11/2009 à 18:01

Bonjour,

Je sais que je vous sollicite beaucoup en ce moment mais promis je serai présente pour rendre l'appareil ;)

Je vous expose mon petit problème qui j'espère pourra être résolu rapidement. Je suis en train de régiger mon mémoire sur le sujet de l'euthanasie en France. Je fais ma première partie sur une possible légalisation de cette pratique. Et comme premier chapitre j'aborde le droit relatif à l'euthanasie, et comme section première la mort dans le droit français. Mais là est le "hic". Je ne sais pas comment diviser ma section... je ne sais pas s'il faut que j'aborde la mort dans le droit civil, ou uniquement dans le droit pénal. Et j'ai du mal aussi à expliquer comment est perçue la notion de la mort dans le droit français....

Si vous pouviez m'aider ce serait super !!!!!!!

Merci d'avance, à celui qui m'aide un gros bisous promis !

Par **mathou**, le 12/11/2009 à 19:32

Salut Elody,

En principe un mémoire a une problématique, et de cette problématique découle le plan. Le plan dépend de ta façon d'appréhender le sujet, donc sans indication de ta problématique et de ton plan global c'est un peu difficile de t'aider. On risquerait de t'indiquer des sous parties qui n'auraient pas de cohérence avec ta problématique générale. Essaie peut-être de trouver une mini-problématique sur la mort juridique et médicale en France pour cette partie, le plan viendra tout seul.

Par contre si c'est un dossier réalisé en licence, je ne pense pas qu'il faille se casser la tête, tu peux faire des parties catalogues genre " la mort en droit civil / la mort en droit pénal ".

Par **elody25**, le 12/11/2009 à 23:15

En effet c'est dans le cadre de la licence et j'ai pensé à ce type de séparation dans ma section mais j'avais peur que ce soit un peu bateau....

voici ma problématique: mais le droit a-t-il à entériner toutes les évolutions des mentalités? Il apparaîtra dans cette étude que l'euthanasie n'est pas légale (I) et que cela ne suis pas l'opinion publique (II).

Par **Camille**, le **13/11/2009** à **12:05**

Bonjour,

Sauf qu'avec ce plan, vous induisez une nouvelle problématique : le Droit doit-il suivre l'opinion publique et s'y adapter/conformer ?

Avec son premier corollaire : comment "mesurer" l'opinion publique ?

Et son deuxième corollaire : que faire quand l'opinion publique change brutalement d'avis à la suite d'un faits divers sordide genre "crime crapuleux maquillé en euthanasie pour pouvoir toucher un héritage ou par vengeance"...

:-s

Image not found or type unknown

Par **elody25**, le **13/11/2009** à **12:24**

oui en effet mais je compte parler des limites en effet. Que si cette réforme passe, il faut que l'euthanasie soit extrêmement encadré et que comme tout il y aura des abus.


Je parle aussi, chiffres de l'INSEE à l'appuie, de la proportion d'avis favorables et défavorables de la part des français. Et je les met en parallèle avec les pays de l'UE.

Si cela ne va pas comment puis je reformuler pour que cela aille?

Par **elody25**, le **17/11/2009** à **13:08**

Re bonjour à vous.

Tout d'abord merci pour votre aide mais j'aurais a nouveau besoin d'aide. J'ai beau fouiller partout, cours, annales, net, je ne trouve rien concernant l'approche du droit pénal

relativement à la mort ... Est ce que vous pourriez me donner quelques pistes ? 

:-bd

Merci d'avance 

Par **zohaa**, le **13/12/2014** à **10:10**

Il n'y a aucune possibilité de saisir les biens appartenant aux parents, sauf si ceux-ci sont responsables

mais comme en l'espèce il s'agit d'un majeur...

We offer up to date [C4090-452 - vce exams](#) exam practice questions with [4A0-101 - actual tests - braindumps.com](#) test engine to help you pass [ku](#) exam and complete your [www.bentley.edu](#) you should also find [University of Hawaii](#) training for your complete task in [Southwestern College](#)